

PALESTINE

Solidarité 44



N° 61 • Été 2026

Une Nakba sans fin ?



La *Nakba*, c'est la catastrophe subie par les Palestiniens de fin 1947 à 1949 : au moins 800 000 personnes sont chassées de chez elles par les milices juives, puis l'armée israélienne, 615 lieux de vie, villages ou villes palestiniennes sont détruits. Cet exode forcé précédé de massacres (Tantura, Deir Yassin...) jette sur les routes ces milliers de réfugiés : ils sont avec leurs descendants, 7 millions aujourd'hui. C'est cette « Catastrophe » que commémorent les Palestiniens le 15 mai.

Mais la *Nakba* n'est pas simplement un moment historique, moment fort d'un processus de nettoyage ethnique qui a débuté dans les années 1920 lorsque les premiers colons juifs ont acheté des terres en Palestine et chassé les paysans palestiniens qui les exploitaient pour donner la priorité au « travail juif » dans les *kibboutz* naissants. Après 1947, ce processus se prolonge jusqu'à nos jours avec des phases plus ou moins intenses.

Ce nettoyage ethnique des Palestiniens pour prendre leur terre est dans la nature même du sionisme. Visant à créer un « foyer national juif en Palestine », le sionisme prend la forme concrète d'une colonisation européenne de peuplement. La question de la déportation

des populations autochtones est posée dès l'origine de ce mouvement et se poursuit selon les « opportunités ». Ainsi la guerre de 1967 déclarée par Israël entraîne l'exode vers la Jordanie de quelque 300 000 réfugiés.

« Finir le travail » commencé en 1948.

Finir le travail, c'est prendre toute la terre et en chasser les Palestiniens. Octobre 2023 est une opportunité pour Israël de finir le travail de la manière la plus brutale et la plus criminelle jamais connue tout en utilisant le prétexte de la défense contre le terrorisme.

La conjoncture semble favorable pour Israël en ce moment. Au niveau mondial, une internationale des régimes autoritaires et fascistes est en train de se constituer autour des États-Unis, de pays sud-américains, de l'Inde et de quelques pays européens. Israël en fait partie. De son côté, l'Union européenne se contente de se dire « préoccupée » et se garde bien d'agir, à l'exception de quelques pays, comme l'Espagne ou l'Irlande. Sur le plan intérieur, 93 % des Israéliens juifs approuvent les attaques de Gaza et de Cisjordanie, et les guerres d'agression en Syrie, au Liban, en Iran qui peuvent se dérouler ouvertement et cyniquement. .../...

AFPS 44

Pôle associatif Désiré-Colombe
8 rue Arsène-Leloup
44100 NANTES
02 51 72 01 23
afpsnantes@wanadoo.fr

www.afps44.france-palestine.org
www.facebook.com/AFPS44
Instagram @afps.44
www.france-palestine.org



Réfugiés en 1948.

Comment le nettoyage ethnique se transforme en génocide.

En 1947-1948, la tactique des milices juives ou plus tard de l'armée israélienne consistait à encercler un village en laissant une seule sortie. Ce fut le cas par exemple de Saffuryia près de Nazareth entièrement détruit après que les Palestiniens en aient été chassés.

Mais aujourd'hui, les Palestiniens de Gaza ou de Cisjordanie n'ont aucun moyen de partir car aucun État ne veut les accueillir et d'ailleurs, dans leur majorité, ils ne le souhaitent pas car ils ont appris de la Nakba que partir est un aller sans retour possible. Malgré les souffrances inouïes, les humiliations, la répression, les déplacements forcés, les Palestiniens en territoire occupé résistent et refusent de quitter leur terre. C'est alors que le gouvernement fasciste et raciste d'Israël déclenche un génocide en massacrant au moins 10% de la population de Gaza tout en transformant les villes en champs de

ruines et contraignant la population à s'entasser sous des tentes. En Cisjordanie comme à Gaza, tout est mis en œuvre pour rendre la vie impossible.

Le sionisme dans une impasse ?

Les sionistes ont poussé leur politique dans une impasse. Même repoussés à Gaza derrière une ligne jaune, ou chassés de camps de réfugiés ou de Massafer Yatta, les Palestiniens y sont toujours et ils ne partiront pas. Entre la mer et le fleuve Jourdain, il y a 15 millions d'habitants : 7,5 millions de Juifs israéliens et autant de Palestiniens. Un État juif ethniquement pur, objectif ultime du sionisme, n'est pas possible. Cet équilibre démographique est incompatible avec le projet sioniste entre Méditerranée et Jourdain.

Pour Omer Bartov, historien israélien : « Israël ne peut pas exister en tant qu'État normal sous l'idéologie sioniste. Le sionisme doit disparaître. L'État, lui, restera. La question est de savoir quel genre d'État ce sera. Il doit changer en

profondeur. Sous l'idéologie sioniste, cela n'est pas possible. »¹

De son côté, Ilan Pappé, autre historien israélien déclare qu'il n'y a pas de systèmes colonialistes ou impérialistes qui ne s'écroulent un jour et la fin commence avec des situations de paroxysmes poussées à l'extrême. ²

La France et l'Union européenne qui se réfèrent à la démocratie et au droit international ne peuvent se contenter de paroles. L'heure est aux sanctions contre la politique d'un État qui depuis 78 ans ne cesse d'expulser, de massacrer ou voler les terres allant jusqu'à nier l'existence du peuple palestinien. Certains gouvernements européens dont celui de l'Espagne ont su faire preuve de courage dans ce sens. ■ Pierre Leparoux.

1) <https://www.haaretz.com/jewish/2026-04-24/ty-article-magazine/premium/zionism-must-disappear-israel-will-remain-an-interview-with-omer-bartov/0000019d-b4c9-deab-ab9d-bdff5fe0000>

2) <https://www.youtube.com/shorts/Tjw9dQsXlpg>

Peine de mort en Israël pour les Palestinien·ne·s

La peine de mort n'a été exécutée qu'une seule fois dans l'histoire d'Israël, en 1962 pour le SS Adolf Eichmann qui fut pendu à l'issue d'un procès pour génocide et crimes contre l'humanité. Mais, en mars 2026, le Parlement israélien a voté une nouvelle loi instituant la peine de mort pour les personnes jugées pour « terrorisme ».

Le projet de loi a été adopté par 93 voix sur 120 sièges à la Knesset, le Parlement israélien. Il stipule que toute personne « *qui cause intentionnellement la mort d'une [autre] dans le but de porter atteinte à un citoyen ou résident israélien, avec l'intention de mettre fin à l'existence de l'État d'Israël, sera condamnée à mort ou à la prison à perpétuité* ». C'est une peine automatique sans pouvoir d'appréciation des juges. Un condamné devra être exécuté dans un délai de 90 jours après le verdict, sans appel ou grâce possible.

Telle que formulée, la loi ne

concerne pas les colons, auteurs de crimes contre les Palestiniens car rarement poursuivis, ils relèvent des tribunaux civils tandis que les Palestiniens relèvent des tribunaux militaires dont on connaît les jugements expéditifs et qui sont connus pour bafouer les garanties d'une procédure régulière et d'un procès équitable.

La loi qui vise exclusivement les Palestinien·ne·s est discriminatoire et « *s'inscrit dans la continuité et l'escalade des mauvais traitements et des tortures infligés aux Palestiniens* » comme l'indique Miriam Azem de l'ONG

israélienne de défense des droits humains *Adalah*.

De son côté, *Amnesty International* déclare que « *toute peine de mort prononcée en vertu de cette loi constituerait une violation du droit à la vie. Et, prononcée à l'encontre de Palestinien·ne·s du territoire palestinien occupé (TPO), pourrait également équivaloir à un crime de guerre* ».

En effet, par plusieurs aspects, cette loi est en contradiction avec le droit humanitaire international notamment en ce qu'elle fixe une peine automatique exécutée dans un délai maximum de 90 jours et sans accès à une mesure de grâce. Cela a conduit l'ONU à demander l'abrogation de la loi tandis que l'Union européenne déplore « *un grave recul* » sans toutefois envisager aucune pression concrète envers Israël.

La loi, votée en mars dernier, ne pouvant avoir d'effet rétroactif, vient d'être complétée le 12 mai 2026 par une nouvelle loi qui instaure un tribunal militaire spécial habilité à prononcer la peine capitale pour juger des Palestiniens accusés d'avoir participé aux attaques meurtrières du 7 octobre. Israël, par cette nouvelle loi, ne fait en réalité que formaliser ses pratiques d'assassinat ciblé et de mort en détention pour les Palestiniens.

À l'issue du vote, le ministre Ben Gvir et ses amis qui arboraient à la boutonnière un badge en forme de nœud coulant, ont sabré le champagne : ignoble ! ■

Pierre Leparoux



Les guerres d'Israël sont une catastrophe environnementale

Au milieu de tant de morts et de destructions, est-il encore possible de penser à la crise climatique ?

« La chaleur elle-même est devenue un tueur silencieux. Mais l'été meurtrier de Gaza n'est pas naturel. Ce n'est pas non plus une simple conséquence du changement climatique. C'est le fait d'Israël. Les bombardements incessants ont généré des émissions de gaz à effet de serre et d'épaisses couches de poussière et de polluants. Les incendies brûlent sans contrôle. Les tas d'ordures pourrissent au soleil. Les terres agricoles sont rasées. Ce qui était autrefois une crise climatique est désormais une cruauté climatique, orchestrée par la force militaire. »⁽¹⁾

(1) AL-MAYADEN, chaîne d'info basée à Beyrouth.

Alors que la situation à Gaza et en Cisjordanie était déjà très précaire avant la guerre, les effets néfastes des guerres menées au Moyen-Orient par Israël sont multiples : dégagement de poussières toxiques

par les bombardements, destruction de la gestion des déchets, impossibilité de traitement de l'eau, libération de CO₂. Les dommages s'étendent non seulement à la Palestine mais aussi aux rivages méditerranéens d'Israël et d'Égypte.

Décombres par millions de tonnes

En octobre 2024, la destruction des bâtiments à Gaza avait déjà produit 42 millions de tonnes de débris. Les matériaux de construction libèrent des microparticules toxiques dans l'environnement, dispersées par le vent sous les pas et par les véhicules et absorbées ensuite par les humains.

L'amiante, couramment utilisée dans les constructions, est dispersée sous forme de poussière et inhalée avec les risques de cancer. L'analyse des suites des attentats du 11 septembre à New York montre la persistance plus de 20 ans après des maladies aérodigestives et des cancers dans la population confrontée alors à la poussière.

On estime que la guerre a produit au minimum 1 million de tonnes de déchets toxiques : des métaux lourds, des matières cancérigènes et radioactives, des produits chimiques, des polluants provenant des matériaux de construction et des munitions militaires.

De plus Israël a systématiquement épandu des produits chimiques sur les zones agricoles de Gaza. Toutes les formes de vie y compris les animaux et les végétaux sont menacées.

Accumulation des déchets non traités

À Gaza les déchets s'accumulent dans les rues et dans des

décharges sauvages. Leur traitement est rendu impossible par la guerre. Cela entraîne une pollution des sols et des eaux souterraines ainsi qu'une prolifération de rats jusque dans les tentes des réfugiés.

Pollutions bactériologiques

Les égouts et les installations de traitement ayant été détruites, les Nations Unies estiment que 130 000 mètres cubes d'eaux usées se déversent chaque jour dans la mer; les courants marins les entraînent alors le long des côtes et les poissons pêchés sont contaminés. Les habitants sont obligés de consommer de l'eau polluée augmentant considérablement les risques de maladies; des centaines de milliers de cas, particulièrement chez les enfants, sont recensés : le choléra, la polio, la typhoïde, l'hépatite A, les infections urinaires...

Armes interdites

La guerre israélienne contre Gaza contribue bien sûr au réchauffement général de la planète. 180 000 tonnes de dioxyde de carbone ont été générées pendant les 60 premiers jours de l'agression; l'armée utilise aussi du phosphore blanc, strictement interdit par les conventions internationales, une arme incendiaire provoquant de graves et durables brûlures.

L'utilisation d'armes et d'explosifs libère de grandes quantités de gaz à effet de serre et de particules dans l'atmosphère. Les militaires peuvent polluer en toute impunité, comme si les émissions polluantes de leurs chars, avions, navires, munitions n'existaient pas, non plus que la fabrication et le transport des ces armements.

La vie quotidienne à Gaza.





Les habitants de Gaza vivent dans des conditions de plus en plus insalubres (photo © UNRWA).

De plus, 30 millions de tonnes supplémentaires de ces gaz à effet de serre seront produites pour les travaux de reconstruction de Gaza s'ils ont lieu un jour, à savoir la production de béton et d'acier, le transport de matériaux et le fonctionnement des machines.

On prévoit que le réchauffement climatique soit deux fois plus élevé au Moyen-Orient que la moyenne mondiale, à savoir 4 degrés d'ici la fin du siècle.

Pour Astrid Riano, rapporteuse spéciale de Nations Unies, « *L'une des conséquences dramatiques de la guerre à Gaza a été la violation massive du droit à un environnement propre, sain et durable ce qui représente un risque sérieux pour l'existence, ainsi que pour la jouissance de tous les autres droits.* »

Cette destruction est un écocide délibéré et vise à priver délibérément les Palestiniens de ressources essentielles pour leur survie. Une annihilation de cette ampleur entrave toute réhabilitation des écosystèmes à long terme. Cette guerre comme tous les conflits armés rapprochent toujours plus l'humanité de la catastrophe climatique. ■

Paul Lesturgeon

Le 7 décembre 2025, Israël a détruit la banque de semences palestiniennes du syndicat agricole UAWC. L'écocide est une Nakba environnementale.

Ce droit international qu'ignore Israël

Dans un avis consultatif du **22 octobre 2025**, la Cour internationale de justice (CIJ) a rappelé les « *obligations d'Israël en ce qui concerne la présence et les activités de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États tiers dans le territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci* ». Cet avis — ignoré par Israël comme à son habitude — a peu attiré l'attention, comme s'il était tombé dans une sorte de résignation publique. La référence au droit semble devenue dérisoire et fait même sourire certains « experts », quand le président des États Unis entend réorganiser le monde sur de purs rapports de force et fait clairement comprendre que le droit international n'existe pas pour lui.

Ce recul civilisationnel n'ouvre que sur l'injustice et le chaos. Le droit international n'est certes pas parfait. Il est chargé de faiblesses qui lui sont inhérentes. Mais c'est un devoir militant que de défendre son existence et de s'en servir dans la défense du peuple palestinien. Il est la base sur laquelle l'AFPS place toute son action.

Ci-après les termes de l'avis :

La Cour (statuant à l'unanimité ou par dix voix contre une)

– Est d'avis que l'État d'Israël, en tant que puissance occupante, doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. Ces obligations sont notamment les suivantes :

- faire en sorte que la population du territoire palestinien occupé dispose des produits essentiels à la vie quotidienne, notamment l'eau, la nourriture, les vêtements, le matériel de couchage, les abris et le combustible, ainsi que des articles et services médicaux;

- accepter et faciliter dans toute la mesure de ses moyens les actions de secours faites en faveur de la population du Territoire palestinien occupé tant que cette population est insuffisamment approvisionnée, comme cela a été observé dans la bande de Gaza, y compris les actions de secours menées par l'Organisation des Nations Unies et ses entités, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient, et par des organisations internationales et des États tiers, et ne pas empêcher de telles actions;

- respecter et protéger tout le personnel de secours et le personnel médical, ainsi que leurs locaux;
- respecter l'interdiction du transfert forcé et de la déportation dans le Territoire palestinien occupé;
- respecter le droit des personnes protégées du Territoire palestinien occupé qui sont détenues par l'État d'Israël de recevoir la visite du Comité international de la Croix-Rouge.

– Est d'avis que, en tant que puissance occupante, l'État d'Israël a l'obligation, en vertu du droit international des droits de l'homme, de respecter, de protéger et de réaliser les droits de l'homme de la population du Territoire palestinien occupé, y compris par la présence et les activités de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et d'États tiers dans le Territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci.

– Est d'avis que l'État d'Israël a l'obligation de coopérer de bonne foi avec l'Organisation des Nations Unies en lui donnant pleine assistance dans toute action entreprise par elle confor-

mément à la Charte des Nations Unies, y compris par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient, dans le Territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci.

– Est d'avis que l'État d'Israël a l'obligation, en vertu de l'article 105 de la Charte des Nations Unies, d'assurer le plein respect des privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies, y compris ses organismes et organes, et à ses

fonctionnaires, dans le Territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci.

– Est d'avis que l'État d'Israël a l'obligation, en vertu de l'article II de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, d'assurer le plein respect de l'inviolabilité des locaux de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient, et de l'exemption des

biens et avoirs de l'Organisation de toute forme de contrainte.

– Est d'avis que l'État d'Israël a l'obligation, en vertu des articles V, VI et VII de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, d'assurer le plein respect des privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et aux experts en mission pour l'Organisation, dans le Territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci. ■

Alain Fenet

Al Sanabel à Hallul

Au cœur de la Cisjordanie occupée, pour la coopérative agricole AL SANABEL, cultiver c'est résister...

Notre association a accompagné cette coopérative dans sa création et son développement, jusqu'au moment où ses adhérents nous ont signifié qu'elle avait atteint sa vitesse de croisière : elle s'autogère et s'autofinçait. Mais dans un pays sous occupation militaire et en proie à une colonisation galopante, rien n'est définitivement acquis. Des problèmes nouveaux se font jour.

Situation très tendue.

Soutenues par le gouvernement israélien, de nouvelles colonies s'installent ; elles ont investi sept collines aux abords de Halhul, 1 200 hectares de champs n'ont pu être taillés et labourés cet hiver. Dans les zones concernées, les colons coupent les ceps et les oliviers, volent les récoltes, détruisent les caisses de raisin, laissent les troupeaux dans les champs pour détruire les arbres (pâturage colonial), incendient des maisons, blessent les paysans. Parfois ceux-ci dorment dans leurs champs pour éviter les incursions nocturnes. Même s'ils s'organisent pour aller nombreux dans leurs parcelles, ils peuvent être refoulés, certains sont arrêtés, certains blessés. Ils craignent la destruc-

tion de la coopérative par l'armée ou les colons, à l'instar d'un bâtiment du syndicat agricole UAWC qui a été détruit avec tout son stock de semences, à Hébron.

Solidarité de la coopérative avec les agriculteurs.

Dans ce contexte les difficultés s'accumulent ce qui aboutit à rompre l'équilibre financier de la coopérative. Le jus de raisin se vend moins bien : beaucoup de Palestiniens ont perdu leur emploi, donc leur revenu, et ne peuvent plus acheter que les produits de première nécessité. Des problèmes de maintenance peuvent advenir, et c'est très long à résoudre : acheminement des pièces difficiles à cause des routes barrées, portails militaires fermés : une avarie sur le pressoir a mis dix jours à être résolue en pleine saison, donc manque à gagner pour la coopérative. Mais la coopérative développe tout un réseau de solidarité. « Notre coopérative a pris la responsabilité de diriger la lutte des agriculteurs » dit un adhérent. Elle aide ceux qui sont le plus impactés par la situation : paysans emprisonnés, frais d'avocats, récoltes abîmées... Parfois elle fait un pressage gratuit, voire elle assure une avance de trésorerie.

Conditions climatiques.

Le changement climatique ne les a pas oubliés. Depuis dix ans les précipitations sont inférieures à la normale, aujourd'hui 50% de la moyenne annuelle. Peu de terres sont irriguées puisque l'eau est gérée par Israël. Et pourtant dans les colonies — toutes illégales — les pelouses sont vertes et les piscines sont pleines.

Nous devons donc maintenir notre solidarité avec la coopérative *Al Sanabel*. On peut apporter un soutien concret : acheter une bouteille de jus de raisin (3 euros) qui restera chez eux : l'argent sera distribué aux paysans, le jus de raisin aux écoles et aux personnes sans ressources, 35 000 bouteilles ont déjà été distribuées à des communautés subissant les politiques de l'occupation.

Pour y participer :

- un chèque à l'AFPS 44 en précisant au dos « jus de raisin »
- faire un virement sur le compte spécial dédié à la coopérative *Al-Sanabel* : AFPS 44 France Palestine Solidarité FRT6 4255 9100 0008 0133 2631 126

Faisons nôtre cette réflexion d'un paysan de la coopérative : « Je suis sûr d'une chose : nous finirons par gagner ». ■

Arlette Hamon

Suspension de l'accord d'association Europe-Israël

La pression s'accroît

Cet accord entré en vigueur en juin 2000 organise les échanges commerciaux entre l'Union européenne et Israël dans le cadre d'un libre échange. Mais il est conditionné dès son article 2 qui stipule que : « *Les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques, qui inspire leurs politiques internes et internationales et qui constitue un élément essentiel du présent accord* ».

L'Europe est le premier partenaire commercial d'Israël sans parler des multiples collaborations dans les programmes scientifiques et universitaires (programme Horizon Europe) et militaires qui donnent à Israël le statut de quasi 28^e État européen.

Tous ces accords sont au grand bénéfice des Israéliens auxquels l'Europe apporte ainsi depuis longtemps un soutien financier. Mais, depuis longtemps aussi, l'Union européenne refuse l'application de l'article 2 de ce traité et viole ses propres engagements.

Cependant les pressions montent de toute part pour remettre en cause cet accord.

La suspension de l'ensemble de celui-ci doit être prononcée à l'unanimité ce qui rencontre l'opposition, notamment, de l'Allemagne et de l'Italie. Mais suspendre uniquement le volet commercial ne requiert que la majorité qualifiée (15 États) des pays de l'Union européenne. Et ce volet pèse lourd pour Israël puisque l'UE représente 33% de ses exportations et 40% de ses importations.

En juin 2025, 180 ONG et syndicats ont demandé solennellement à l'Europe cette suspension. Le 10 septembre, lors de son discours sur l'état de l'Union, Ursula von

der Leyen a durci le ton, proposant de suspendre partiellement les relations commerciales avec Israël et d'interrompre certains financements versés à ce pays. En avril 2026, une lettre ouverte de 350 anciens ministres et diplomates de toute l'Europe a appelé à cette suspension.

Cependant le 21 avril dernier, poursuivant sa politique de soutien à un État génocidaire, le Conseil de l'Union a, malgré le différend qui le traverse, refusé de revenir sur l'accord.

La pression de la mobilisation citoyenne s'accroît aujourd'hui au travers d'une **Initiative Citoyenne Européenne (ICE)**. Celle-ci permet d'obliger la Commission à proposer de nouvelles initiatives sur le sujet quoique celle-ci en garde la maîtrise. Pour y parvenir il faut réunir 1 million de signatures dans 7 pays minimum.

C'est fait, ce résultat a été atteint en 3 mois de temps. C'est un résultat exceptionnel qui montre la mobilisation des citoyens européens.

Ce n'est pas suffisant, il faut réunir encore plus de signatures pour augmenter la pression. Rien n'est gagné, mobilisons autour de nous, signons, faisons signer nos amis ! ■

Paul Lesturgeon

Accès à la signature :
<https://eci.ec.europa.eu/055/public/#/screen/home>

ou bien par ce QRcode :



Malika Berak, diplomate et poète

Malika Berak est restée 5 années comme conseillère culturelle auprès du consulat de France à Jérusalem. Elle a été par la suite ambassadrice au Sultanat d'Oman et à Bahreïn. C'est dire combien elle partage les actuels déchirements du Moyen-Orient et ressent profondément les souffrances du peuple palestinien.

Sa carrière désormais terminée, c'est par des « Tracts Poétiques » qu'elle exprime son attachement et sa solidarité avec la Palestine : « J'ai souhaité simplement, pour ma part, témoigner poétiquement de mon amour pour Gaza, que j'ai connue autrefois. [...] Que pouvais-je en ces jours de tempête et de malheur, leur offrir d'autre que cette émotion qui me traverse, alors que je vis à distance la tragédie qu'ils connaissent, en proie aux bombardements aériens, à la famine et à l'incertitude des lendemains ? Gaza, un corps, parce qu'il s'agit d'un corps vivant en souffrance et qu'il faut entendre sa détresse. »

En mars et avril dernier, Malika a animé sept soirées en Loire-Atlantique, à l'initiative de France Palestine 44 : à Saint-Vincent-des-Landes, Blain, Nozay, Nantes, Pornic, Clisson et Bouguenais ; au total plus de 200 personnes ont partagé son émotion lors de ses lectures de poèmes et sont reparties avec ses recueils « Gaza un Corps » (2025) et « Gaza Encore » (2026) parus chez Plan B éditions.

GAZA BRÛLE (Malika Berak)

*Gaza brûle
ont crié triomphants les incendiaires
en contemplant le feu dévorer la ville
ses flammes engloutir avec ardeur
tout ce qui survivait
et la proie convoitée tomber au sol calcinée
ils l'avaient fait s'en glorifier les pyromanes*

*Gaza brûle
à travers la nuit la nouvelle redoutée a couru
a surgi à notre réveil à explosé à mon visage
la ville brûle comme une autre Carthage
et personne pour éteindre l'incendie
que faire de si près et de si loin que nous sommes
sinon retourner à un sommeil peuplé
de cauchemars*

*Gaza brûle
j'ai perdu nous avons perdu nos croyances
consumées par le feu et réduites en cendres
des foules pleurent sur les milliers
et milliers encore de corps martyrisés
elles n'ont pas su inverser le cours de la vengeance
hélas hélas
Gaza brûle.*



Arnaud Orain,
Flammarion,
2025.

Le Monde Confisqué, essai sur le capitalisme de la finitude

C'est en apparence un livre qui s'éloigne de ceux que nous proposons à la lecture et relatif au champ d'intervention de notre association. La proposition originale de traitement du capitalisme de notre temps donne une lecture particulièrement interpellante quant aux enjeux économiques, politiques, stratégiques auxquels notre planète est confrontée ; mais elle donne aussi une ouverture à une contextualisation des nombreux conflits que subissent les populations à travers le monde.

Ces quelques courts extraits du livre invitent à sa lecture :

« La limitation et la raréfaction du vivant, des minéraux et des métaux, ainsi que les difficultés du recyclage, n'appellent qu'une conclusion : se lancer dans une compétition débridée à l'accaparement des dernières terres et plateaux océaniques disponibles. »

Parlant de la puissance navale américaine, le Global Times écrivait le 27 janvier 2024 : Ce que les États-Unis qualifient de leadership mondial est en fait une hégémonie mondiale qui n'a fait qu'aggraver l'insécurité dans le monde.

Alors que le néolibéralisme s'entourait d'un discours, certes lénifiant et hautement discutable, sur ses prétendus bienfaits et ses visées pacifiques, le capitalisme de la finitude est ouvertement prédateur, violent et rentier. »

La présentation et le développement de l'accaparement des sols, des mers donne une dimension particulièrement préoccupante de ce nouveau capitalisme de la finitude. Ce livre n'aborde pas la question palestinienne, mais il m'est apparu que, par son approche des enjeux mondiaux, il en induit une lecture complémentaire intéressante. ■ *Marc Schoene*



Montaigne et la déclaration Balfour

On sait que par cette déclaration le Royaume uni se déclare en 1917 à la création d'« un foyer national pour le peuple juif » dans la Palestine, laquelle passe en 1920 sous mandat britannique.

« Celui qui avait fait cette distribution de territoires devait être un homme aimant la dissension puisqu'il donnait ainsi à un tiers une chose qui n'était pas sienne pour le mettre en conflit avec les anciens possesseurs. »

Montaigne - Les Essais en français moderne - Quarto Gallimard, 2009 (p. 1104).

Un « Comité des solidarités » à Saffré : pour quoi faire ?

Contraints d'annuler leur séjour en Cisjordanie occupée (prévu du 13 au 20 octobre 2023), les élus de Saffré, leurs collègues de La Grignonnais et le député de la circonscription n'en poursuivent pas moins la réflexion avec l'AFPS 44 et créent le Comité des Solidarités, en mars 2024.

Ce collectif est l'aboutissement d'un travail de longue haleine. Laissons la parole à Marion Thomassin, adjointe aux engagements durables et à la participation citoyenne :

« Ce comité a été créé il y a un peu plus d'un an pour soutenir des causes locales, nationales et internationales, pour tenter de faire face aux urgences humanitaires, pour lutter contre les inégalités, les discriminations, pour la liberté et le respect des droits humains, dans un esprit fidèle à la commune, qui est la solidarité. »

Aujourd'hui nous nous attachons avec une trentaine d'habitant·e·s à soutenir le peuple palestinien dans l'objectif de faire entendre leurs voix en France et jusqu'à Saffré, pour alerter sur la crise humanitaire sans précédent qu'ils vivent, sur la violation du droit international, et avec l'espoir qu'une solution durable soit trouvée pour les Palestiniens et Palestiniennes.

Comme d'autres communes du département, notamment La Grignonnais avec qui nous sommes en contact pour travailler ensemble, nous sommes actuellement en lien avec le Réseau de Coopération Décentralisée de Palestine pour essayer d'agir concrètement en menant une coopération avec le village d'Ein Arik qui se situe à l'ouest de Ramallah, commune elle-même au nord de Jérusalem, en Cisjordanie. Nous attendons leurs élections municipales fin avril pour engager des démarches avec eux. » ■

Claudie Dedenis

Première action du Comité des solidarités à Saffré

« Les solidarités internationales font partie intégrante de notre rôle d'élus locaux. Les collectivités locales n'ont pas les moyens de résoudre les conflits internationaux mais elles ont la capacité d'agir concrètement sur la plan humanitaire et éducatif. »
Marie Alexis Lefeuvre maire de Saffré.

Partageant une même philosophie, des élus de Saffré, le tout jeune Comité des Solidarités et de nombreux bénévoles se sont mobilisés, avec le soutien de l'AFPS 44 pour cette « soirée de solidarité avec le peuple palestinien » qui s'est déroulée le 11 avril 2026.

Plusieurs thèmes ont été abordés au cours de cette soirée à l'aide de différents supports : expo photos, table de presse et vente de produits palestiniens. Des médiations variées : photo langage sur le thème de l'eau, exposition de Jocelyne et Gérard Trégret. Jeux de société, atelier d'expression écrite ont permis la diffusion d'informations. Des échanges riches de découverte des conditions d'existence — de survivance — à Gaza et en Cisjordanie occupée.

Le concert avec *Ossoul* fut un temps fort ; 180 personnes « ont chanté et vibré pour la Palestine » comme l'a si bien dit la chanteuse. Puis la soirée s'est terminée autour d'un repas palestinien.

Sur le pont depuis de nombreuses heures les responsables et les bénévoles de la cuisine ont servi 120 repas pour la plus grande satisfaction des convives.

Contribuer à soulager la souffrance des enfants palestiniens

C'est le thème abordé par Alexis Chevalier, coprésident de l'AFPS 44, qui rappelle aussi que « les enfants sont exposés à des formes de violences extrêmes, atteints dans leur corps et leur psyché, victimes aussi de nombreuses incarcérations. »

« Il faut que nous pensions aux Palestiniens tous les jours »

En évoquant Gaza, « c'est comme si la moitié de la circonscription avait été rayée de la carte. » C'est ainsi que Jean-Claude Raux, député de la 6^e circonscription commence son intervention. Il nous met en garde contre la banalisation de l'horreur « alors que le regard s'est détourné vers le Moyen-Orient auquel Trump et Nétanyahou ont mis le feu... l'horreur continue. » La bande de Gaza se réduit comme peau de chagrin, les Gazaouis « sont attaqués, déplacés en permanence, privés d'accès à l'aide humanitaire, privés des biens et infrastructures essentiels ».

Au quotidien, « l'occupation de la Cisjordanie s'étend, s'accélère, 34 nouvelles colonies illégales sont annoncées par le gouvernement

israélien ». La multiplication des exactions contribue à un anéantissement systématique du peuple palestinien et de la culture palestinienne.

Plus qu'une incitation, Jean-Claude Raux nous exhorte : « restons mobilisés, solidaires, exigeants à l'égard de nos dirigeants pour en finir avec l'impunité d'Israël, pour la paix et le respect des peuples ».

Les militants sont maintenant impatients de se rendre sur place pour rencontrer les partenaires d'Ein Arik, près de Ramallah et mettre en place les actions de partenariat qui restent à définir. ■

Claudie Dedenis



Un tractage au restau U

Nous étions 3 membres de l'AFPS 44 pour distribuer un tract contre la loi Yadan ce 16 avril devant le restaurant universitaire de la Jonelière à Nantes.

À cette date, la contestation de cette proposition de loi affirmant dans son titre « *vouloir lutter contre l'antisémitisme et ses formes renouvelées* », mais en réalité s'attaquer à toute remise en cause de la politique d'extrême-droite du gouvernement israélien, s'affiche dans de nombreux médias.

La raison de ce court billet compte rendu c'est d'exprimer notre satisfaction, et même notre étonnement de l'accueil que nous avons reçu. Oh certes nous n'avons pas été épargnés de quelques refus,

de quelques « *on est là pour manger, on est en retard pour manger* ». La très grande majorité des étudiants s'est répartie en trois catégories. La première qui ne nous laisse à peine le temps de nous présenter pour nous lancer avec un sourire « *j'ai déjà signé* », la seconde pour nous écouter et prendre le tract en manifestant leur accord, la troisième pour nous signifier simplement leur ignorance du sujet, mais en s'arrêtant, nous écoutant, nous questionnant... Et assez ragaillardis par autant d'ouverture et de marques de soutien, nous nous sommes dit de l'intérêt de renouveler d'autres contacts avec des étudiants au plus près de leurs lieux de vie... ■

Marc Schoene



Très bon accueil pour le tractage sur le parvis du restau U du Tertre à Nantes le 16 avril 2026 (photo AFPS).

Moi français-juif-arabe, comment j'ai démissionné du sionisme ?

Une conférence gesticulée de et par Michel Benizri pour comprendre le conflit Israélo-palestinien

Tout part d'une question : Toi qui connais Israël, dis-moi, comment ça va mal, là-bas ? Pour y répondre, je propose de défaire l'écheveau autour d'un bon thé à la menthe.

Je vous raconterai les faces visibles et cachées de l'histoire grande ou petite qui nous ont conduits au conflit israélo-palestinien : deux peuples (?) qui convoitent un même territoire sur lequel ils vivent. Et puisqu'il s'agit d'histoire(s), comment nous, espèce fabulatrice, les construisons-nous ? Au service de quoi ? Au profit de qui ? Juifs et Palestiniens ne seraient-ils pas tous deux victimes de sept siècles de discrimination en Europe, donnant naissance à un oppresseur cynique, avide, nourrissant encore aujourd'hui le conflit Nord-Sud, un oppresseur caché derrière trois mots : colonialisme, nationalisme et capitalisme ?

Cette conférence gesticulée, ce spectacle, mêle géopolitique, Histoire et autobiographie pour comprendre ce monde fait de storytelling et de propagande. C'est aussi l'histoire d'un enfant qui se questionne, d'un adolescent qui se cherche et d'un adulte qui se souvient et redonne vie avec truculence aux fantômes du passé.

C'est l'histoire du mépris colonial. C'est l'histoire de l'élite européenne du projet sioniste dans sa lutte de civilisation contre les communautés orientales. C'est l'histoire... des histoires qu'on se raconte, qu'on nous raconte, l'histoire écrite par et au profit du vainqueur, l'histoire qu'il faut démonter pour en comprendre les enjeux et en rire sous une pluie de blagues juives.

Enfin, c'est l'Histoire pleine d'espoir, celle de demain, cette page blanche qui reste à écrire avec de nouvelles valeurs et de nouveaux héros. ■

Claudie Dedenis

2 dates à retenir en Loire-Atlantique :

- 21 novembre 2026 à 15h00
Espace Saint-Jacques à Clisson.
- 22 novembre 2026 à 15h00
Salle Henri-Dunant à Blain.

À Saint-Père-en-Retz,

« Huit heures pour la Palestine »

Depuis plus de 10 ans, dans le cadre du Festisol, l'AFPS 44 et le CCFD-TS 44 organisent conjointement à Pornic, des soirées d'informations, conférences, concerts, expositions.

Après le 7 octobre 2023, des militants issus d'organisations diverses (ATTAC, La France Insoumise, Les écologistes...) ont rejoint la petite équipe pour constituer le «Collectif Palestine du Pays de Retz» ce qui a permis d'apporter du renouvellement et une nouvelle énergie. Dès le mois de mars 2025, le collectif a choisi un projet plus conséquent pour l'automne 2025 : organiser 8 heures de solidarité avec la Palestine. C'était le 22 novembre 2025 à Saint-Père-en-Retz.

Les objectifs principaux étaient d'informer, permettre l'échange avec des Palestiniens, et de partager la culture palestinienne tout en contribuant au financement de projets en Palestine. Le souhait était de proposer une diversité de témoignages, conférences débats, repas, musique, sans oublier une librairie et la vente de pâtisseries palestiniennes, d'huile de Cisjordanie et de bière de la brasserie du Bouffay.

L'association *Par-delà les frontières 44*, basée à Nantes, qui accueille et soutient des Gazaoui-e-s réfugié-e-s et mène des actions d'information, de traduction, de solidarité, a été sollicitée pour coorganiser l'évènement en assurant une partie témoignage et la confection des repas.

Cette journée a nécessité beaucoup de temps de préparation, généré une meilleure connaissance entre les sympathisants, et renforcé l'énergie commune qui permet de continuer nos actions de solidarité avec le peuple Palestinien. La **dynamique des membres du Collectif**, les compétences militantes des uns et des autres, la **démocratie** dans les processus de validation des choix à faire, l'énergie et la participation à égalité de *Par-delà les frontières*, le **public extrêmement varié** issu de divers réseaux (résultat d'actions menées depuis plus de 15 ans et depuis le 7 octobre 2023 : conférences, marchés solidaires, rassemblements, rôle des relais par la presse locale) autant d'éléments qui ont permis la réussite de cet **évènement qui a réuni plus de 400 personnes, avec le retour de nombreux échos positifs**. Le bilan financier : plus de 3100 euros abondent le budget de *L'école à Gaza* et 2000 euros de bénéfices pour *Par-delà les frontières* à destination des familles palestiniennes à Gaza.

Des temps forts à forte valeur politique, culturelle, humaine

Jocelyne et Gérard Tréguet ont commenté leur exposition *Grandir en Palestine* installée dans la salle et Pierre Stambul, militant antico-

lonialiste et antisioniste, porte-parole de l'*Union juive française pour la paix*, a prononcé une conférence très appréciée¹. Enfin, le témoignage de Palestinien-ne-s de Gaza, réfugié-e-s à Nantes, dont une jeune, Alah, fut très émouvant.

1) Pierre Stambul « Du projet sioniste au génocide », éditions Acratie, décembre 2024.

La soirée s'est terminée par un moment festif et de partage culturel dans une ambiance très chaleureuse : le groupe musical *Bab Charki* (musique du Moyen-Orient) qui a joué avant et après le repas préparé par des Palestiniens.

Un bilan très positif

Cette après-midi a permis de réunir des participants très divers tant sur le plan culturel que générationnel (toutes classes d'âge) et géographique (Grand Ouest, voire plus). La présence de deux familles palestiniennes et d'un réfugié palestinien ont présenté des témoignages incarnés tandis que l'apport de P. Stambul a apporté une contextualisation politique et historique. Sans oublier les échanges autour d'un très bon repas et la nostalgie et la joie autour de la musique et même la danse en fin de soirée !

Personnellement, j'ai apprécié les **échanges cordiaux**, lors du repas autour de ma table, entre deux couples de retraités israéliens [ayant visité la « Judée Samarie » (Cisjordanie) accueillis dans « des colonies propres et sécurisées » comparées aux « villages palestiniens sales et repoussants »] et d'autres convives [rappelant l'accaparement par les israéliens de la ressource en eau et les limites imposées au développement des infrastructures dans ces villages palestiniens]... écoute respectueuse et réciproque, premiers pas vers un avenir plus prometteur ? ■

Jacques Devineau



Retour sur l'assemblée générale 2026 de l'AFPS 44

L'assemblée générale de l'AFPS 44 s'est tenue le samedi 14 mars dernier à la Manufacture des tabacs à Nantes en présence de près d'une centaine de personnes.

Elle a suivi son déroulement habituel : enregistrement des présents, adoption du rapport moral et du rapport financier, travail en commissions, intervention de la présidente nationale de France Palestine Solidarité, Anne Tuillon. Tout s'est bien passé. Alors pourquoi y revenir ? Pour deux raisons...

Il faut d'abord dire l'importance de cette rencontre. Faire ensemble le bilan d'une année de travail, c'est un test de la vitalité d'une association. C'est le moment de s'adresser aux responsables qui agissent en notre nom, de poser des questions, de demander des précisions ; ce moment de vérité a toujours été particulièrement respecté dans notre association. C'est aussi l'occasion de retrouver des gens

connus et d'en connaître d'autres, en partageant expériences, informations, réflexions. Ceci se fait de façon naturelle pendant les moments libres, à la buvette, au stand documentation, dans le travail en commissions, ou tout simplement avec les personnes assises à côté de vous. Par tous ces échanges la conviction militante de chacun se trouve renforcée.

Il faut ensuite dire que l'assemblée générale permet à chacun de mesurer l'importance qu'a prise notre association. Forte de plus de 400 membres, elle est au centre du mouvement associatif agissant en défense du peuple palestinien. Son positionnement lui assure le respect de ses partenaires. Le rapport moral a rappelé

la multiplicité des contacts et interventions qui ont été menés au plan local comme au plan national. Il a aussi exposé les actions concrètes de solidarité menées sur le terrain en Palestine avec leurs difficultés et les entraves qu'elles rencontrent de la part du pouvoir israélien. Le rapport financier fourni avec une grande clarté a donné le coût de chacune de ces actions. Celles-ci sont menées grâce au dévouement des responsables, justement reconnus par l'approbation à l'unanimité des deux rapports.

Pour conclure, je crois que les participants à cette assemblée étaient contents d'être là et qu'ils pouvaient être fiers de leur association.

Alain Fenet



Jean-Luc Ordronneau en 2002 avec Bernard Ravenel, premier président national de l'AFPS (à droite).

Jean-Luc Ordronneau nous a quittés

Jean-Luc, qui fut en 2001 un des premiers responsables de l'AFPS 44 et l'un des fondateurs de l'AFPS nationale, est décédé à la fin de l'année 2025.

Après quelques années à Montpellier, il était revenu à Rezé où il militait dans l'association des Amis d'Abu Dis.

À sa compagne Marie-France et sa famille, nous exprimons nos sincères condoléances. ■

Le bureau de l'AFPS44

>>>> Le site de l'AFPS nationale est actualisé tous les jours.

La solidarité, c'est aussi adhérer !

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Nom..... Prénom

Adresse

e-mail..... Tél

Je cotise dans la tranche n° soit €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Pôle associatif Désiré-Colombe - 8, rue Arsène-Leloup - 44100 Nantes.

Comité de rédaction

Claudie Dedenis, Jacques Devineau, Ellen Erichsen, Alain Fenet, Arlette Hamon, Pierre Leparoux, Paul Lesturgeon, Marc Schoene, Luce Thiéart, Gilles Bourgeois.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	12 €
2	501 - 1 000 €	27 €
3	1 001 - 1 500 €	42 €
4	1 501 - 2 000 €	57 €
5	2 001 - 2 500 €	72 €
6	2 501 - 3 000 €	87 €
7	3 001 - 3 500 €	102 €
8	3 501 - 4 500 €	122 €
9	+ 4 500 €	162 €